

LCP

ASSEMBLÉE NATIONALE

LETTRE DE CONSULTATION

Appel à Concurrence – Marché à procédure adaptée d'une valeur inférieure à 90 000 € HT

Conformément à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
Et à son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016

Toute information concernant LCP fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cette consultation. De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

Pouvoir adjudicateur :

La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale, au capital de 40.000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 429 947 013 et dont le siège social est situé à Paris – 106 rue de l'Université 75007 Paris, représentée par son représentant légal.

1- DESCRIPTION DU MARCHÉ

OBJET:

Outil de découpe et de publication de contenus sur les plateformes web et les réseaux sociaux.

DUREE DU MARCHÉ :

Le marché est conclu pour une durée de **15 mois** renouvelable une fois.

CALENDRIER D'EXECUTION :

- Lancement de l'appel d'offre : **3 décembre 2020**
- Clôture de l'appel d'offre et réception des candidatures : **4 janvier 2021**
- Réponses aux candidats : **à partir du 8 janvier 2021**

LIEU ET DATE DE PRESTATIONS :

Siège LCP-Assemblée nationale, 106 rue de l'Université 75007 Paris
Du **1 février 2021 au 30 avril 2022**

PERSONNE RESPONSABLE :

Corinne Guis (Secrétaire Générale)

DEFINITION DU BESOIN :

Voir cahier des charges joint.

2- PRIX ET REGLEMENT

PRIX :

A titre indicatif, le pouvoir adjudicateur fournit le montant des dépenses prévisionnelles. Les éléments indiqués ci-après ne sont fournis aux candidats qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle ou contraignante. Le coût global prévisionnel du projet, toutes prestations confondues, est estimé à **90.000€ HT**.

Les prix négociés ne pourront être révisés à la hausse durant la durée du marché y compris dans le cas d'une hausse des prix publiés du prestataire. Ces prix seront forfaitaires pour le périmètre de prestations déterminé, aucun frais de débours ne sera facturable en région parisienne.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Les factures seront réglées par virement à 30 jours fin de mois date d'émission de facture après vérification du service fait.

3- REGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le 4 janvier 2021 à 12H00

Durée de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

ATTENTION : Les propositions délivrées en retard ne seront pas retenues.

MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est à télécharger gratuitement sur le site lcp.fr.

Nous recommandons aux candidats souhaitant télécharger le dossier de consultation de s'identifier à l'adresse aolcpan@lcp.fr, de façon à pouvoir être informés automatiquement d'une éventuelle modification du dossier de consultation ou des réponses apportées aux questions posées par les différents candidats.

Le téléchargement anonyme du dossier de consultation est possible mais dans ce cas le pouvoir adjudicateur sera dans l'impossibilité de prévenir le candidat d'un changement dans le dossier de consultation ou des réponses apportées aux questions posées par les différents candidats.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure. Le candidat vérifiera également que les mails ne soient pas filtrés par le dispositif anti-spam de l'entreprise ou redirigés vers les « courriers indésirables ».

Si le candidat rencontre des difficultés pour télécharger les pièces du dossier, il peut contacter la société via l'adresse mail : aolcpan@lcp.fr.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation contient les éléments suivants :

- la présente lettre de consultation (LC),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

A l'initiative du candidat :

Le candidat ne peut apporter de modifications aux pièces du dossier de consultation de l'entreprise. Si ce dernier s'aperçoit d'une incohérence sur une ou des pièces ce dernier devra alerter le pouvoir adjudicateur via l'adresse mail : aolcpan@lcp.fr.

A l'initiative du pouvoir adjudicateur :

LCP se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat devra dès lors prendre en compte les pièces modifiées pour élaborer son offre.

QUESTIONS DES CANDIDATS :

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour l'élaboration de l'offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard **le 16 décembre 2020 – 12H00**, une demande par voie électronique à l'adresse mail : aolcpan@lcp.fr.

Une réponse sera alors adressée aux mails des différents candidats ayant manifesté leur intention de répondre au présent marché via l'adresse mail citée ci-dessus, au plus tard **le 18 décembre 2020 – 12H00**.

Aucune réponse ne sera adressée en dehors de cette voie de communication

L'attention des candidats est donc attirée sur l'importance de leur authentification et des informations transmises (courriel donné) lors de la manifestation de leur candidature.

MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

La transmission des candidatures/ offres doit se faire de façon électronique.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire. Une signature scannée est suffisante.

Les personnes physiques qui signent les documents de la candidature et de l'offre doivent impérativement avoir la capacité juridique d'engager l'opérateur économique et/ou le groupement d'opérateurs économiques en cas de groupement.

A ce titre, les personnes signataires doivent apporter la preuve de leur habilitation à signer la candidature et l'offre de l'opérateur économique ou du groupement, en fournissant dans le dossier les documents justificatifs nécessaires (Extrait K-bis, pouvoir ou délégation de signature, mandat donné les opérateurs économiques membre du groupement, etc.).

REPONSE AU FORMAT ELECTRONIQUE :

Les plis sont transmis électroniquement à l'adresse mail suivante : aolcpan@lcpa.fr

Avant **le 4 janvier 2021 à 12H00** conformément à l'avis d'appel public à concurrence.

Conformément à l'article R2143-2 du code de la commande publique, les candidatures et offres hors délais sont éliminées.

DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE :

- DC1 (Lettre de candidature) ou équivalent.
- DC2 (Déclaration du candidat) ou équivalent avec mention obligatoire des effectifs, des moyens matériels et des références des 3 dernières années en lien avec l'objet du marché.
- Présentation de la société

Formulaires DC1 et DC2 disponibles gratuitement à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit produire un dossier de présentation complet.

La fiche mentionne si le candidat se présente seul ou en groupement. Si le candidat se présente en groupement, la fiche de candidature mentionnera les membres du groupement et sera signée par chacun d'entre eux ou par le mandataire uniquement s'il a été habilité par les membres du groupement. Il doit être expressément précisé dans la fiche de candidature si le mandataire est habilité à signer la lettre de candidature et l'offre de groupement.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, le groupement peut être conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de LCP.

Conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement se fera de manière globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des compétences techniques pour l'exécution du marché.

Si le candidat prévoit de sous-traiter une partie des prestations lors de l'élaboration de sa candidature, il devra remplir le formulaire DC4 <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Date limite pour demande d'informations complémentaires/ questions sur le projet :

Le 16 décembre 2020 à 12H00

Modalité de transmission des questions :

Par écrit via l'adresse mail aolcpan@lcpan.fr.

Il ne sera répondu à aucune question orale.

ANALYSE DES CANDIDATURES :

Les capacités financières, techniques et professionnelles des candidats seront examinées sur la base des documents demandés ci-avant.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :

Prix/ coût global : 30

Qualité du contenu de l'offre (adéquation entre les fonctionnalités proposées sur la plateforme et le besoin de LCP, adéquation entre les fonctionnalités en cours de développement durant la phase d'exploration et le besoin LCP, planning de déploiement de ces fonctionnalités, ...) : 30

Planning et disponibilité (clarté et pertinence du planning d'accompagnement proposé, capacité du candidat à se rendre disponible en cas de changement de planning, ...) : 20

Qualité de la méthodologie proposée (clarté et pertinence de la structure et du déroulé de la formation, qualité des dispositifs d'évaluation, qualité des supports méthodologiques proposés, adaptation du support au profil des utilisateurs de la plateforme, ...) : 10

Qualité des profils / intervenants (qualification, expertise et référence de l'entreprise dans le secteur audiovisuel) : 10

NEGOCIATIONS : OUI

LCP engagera des négociations avec au maximum 2 candidats. Ces négociations seront conduites dans des conditions de stricte égalité. Ces négociations pourront porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

Les offres irrégulières et inacceptables pourront être classées après appréciation par le pouvoir adjudicateur de la nature de la non-conformité.

Les offres inappropriées ne pourront faire l'objet d'une négociation.

Tous les candidats, retenus ou non, seront avisés par courriel du résultat de la consultation.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE(S) CANDIDAT(S) RETENUS :

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit fournir :

1. L'imprimé NOT12 (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification>) ou les justificatifs fiscaux et sociaux de l'année qui précède l'année de lancement de la consultation, délivrés par les organismes concernés, datés et signés par le candidat.
2. Lorsque le candidat emploie des salariés, une déclaration sur l'honneur attestant que le travail sera effectué par des salariés régulièrement employés.
3. Lorsque l'immatriculation au registre du commerce ou des sociétés est obligatoire ou s'il s'agit d'une profession réglementée : un extrait KBIS ou équivalent (numéro d'immatriculation, carte d'identification, document publicitaire mentionnant le nom ou la dénomination sociale, ...)

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

Le candidat atteste sur l'honneur par la signature du présent document n'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et être en règle au regard de ses obligations sociales, fiscales et du code du travail. Il atteste également sur l'honneur être titulaire d'une police d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoirement solvable, destinée à couvrir ses responsabilités civiles et professionnelles, pour un montant en rapport avec l'importance de la commande.

Le candidat
Lu et approuvé
Signature et cachet

En cas de différend relatif à la conclusion, la validité, l'exécution ou l'interprétation du présent marché, les parties concernées conviennent de tout mettre en œuvre pour le régler à l'amiable entre elles dans un délai de deux mois. La recherche d'une solution amiable ne s'applique pas en cas de référé. Le cas échéant, les différends entre le(s) titulaire(s) du marché et LCP seront tranchés par les Tribunaux compétents de Paris.